

| | |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p> | <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 18 Novembre 2019</p> |
| <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 28 Suppléant : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 174/2019</p> | <p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit Novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 13 Novembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Mylène DUCLOS donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL.</p> <p>Suppléant : Jean-Louis MAGNIN représenté par Jean SOGNO</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Grégoire LAFEVERGES, Bruno PENASA, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Alain CAMP est désigné secrétaire de séance</p> |

Envoyé en préfecture le 26/11/2019
Reçu en préfecture le 26/11/2019
Affiché le 
ID : 074-200070852-20191118-CC_174_2019-DE

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE– Motion de l'ADCF.

Vu les statuts de la CC Ussets et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 en date du 18 février 2019.

Considérant la Communauté de Communes Ussets et Rhône, en tant qu'établissement public de coopération intercommunal, est membre de l'Assemblée des Communauté de France (ADCF).

Considérant que l'ADCF propose d'adopter une motion commune appelant le gouvernement et les parlementaires à veiller à la stabilité de notre organisation territoriale, suite à la 30^{ème} convention nationale organisée à Nice.

Considérant que cette motion appelle à :

- Ne pas remettre en cause les compétences confiées aux intercommunalités,
- La préservation des équilibres institutionnels et les principes juridiques issus des 20 dernières années de réformes législatives et ce depuis la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999,
- Veiller à la stabilité des périmètres intercommunaux en vue des prochains mandats.

Le Président propose d'adopter la motion de l'ADCF jointe à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte la motion de l'Assemblée des Communauté de France en date du 7 novembre 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.